

## Rapport de contrôle de l'Inspection des Installations Classées

Référence : 20190906-RAP-AUR-Lallemand-vs

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Entreprise : LALLEMAND SAS 4, Chemin du bord de l'eau 15130 SAINT-SIMON	S3IC 0056-00162 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS

Activité principale : Fabrication d'additifs micro-biologiques

Date du contrôle : 05/09/2019

Inspecteur(s) : Pierre VINCHES

Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection approfondie <input type="checkbox"/> Inspection courante <input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle

### Circonstances du contrôle

Plan de contrôle de la DREAL  Plainte  
 Autre : Thématisques « bruit » et « odeurs »

Thème(s) principaux du contrôle      • Bruit,  
• Odeurs.

### Principale(s) installation(s) contrôlée(s)

- l'unité d'évapo-concentration.

### Référentiel(s) du contrôle

- Code de l'Environnement,
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2016-1499 du 21 décembre 2016

### Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)

Nom	Société	Qualité
M. GRIFFOULIERE Mme DEMAS	Lallemand SAS Lallemand SAS	Directeur du site HQSE
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAES/Cellule xxx <input type="checkbox"/> Autre : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Préfecture / DCPPAT / BEUP	

## **Contexte et principales constatations**

L'usine Lallemand de Saint-Simon est un site de production de microorganismes pour l'industrie de la fromagerie, de la nutrition humaine et animale (compléments) ou encore de l'œnologie.

Cette inspection a porté exclusivement sur le suivi des problématiques « Bruit » et « Odeurs » ; elle a pour but de faire un état des lieux des actions mises en œuvre sur ces deux thématiques depuis l'inspection du 02 Mai 2019.

### **• Bruit :**

Le rapport acoustique QCS Services, relatif aux mesures effectuées les 14 et 15 mai 2019, fait état d'une situation conforme du site, à l'exception des points 1 (parking côté Sud), 2 (parking côté Nord) et dans une moindre mesure 7 (rue de Merly) concernant le critère d'émergence, en période nocturne uniquement.

Il est à noter qu'en sus des équipements déjà mis en place (silencieux, baffles, bâches anti-bruit,...), des silencieux additionnels ont été installés depuis sur les extracteurs du groupe « Titan ».

Par ailleurs, la société spécialisée Alfacoustic a été missionnée par Lallemand pour réaliser une nouvelle étude (mesures effectuées sur le mois d'Août en mettant à profit l'arrêt technique de l'usine) et proposer des solutions complémentaires pour diminuer le bruit, notamment concernant les émergences nocturnes.

**Conclusions et perspectives :** suite aux mesures effectuées, des améliorations ont été encore apportées pour le traitement de certaines sources d'émissions sonores ; par ailleurs, de nouveaux équipements de réduction de bruit sont envisagés dans le cadre du plan d'action qui sera proposé par le prestataire Alfacoustic ; ces améliorations devront être validées par des mesures réglementaires (comparaison avec les seuils définis par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation) qui seront effectuées à l'issue de leur déploiement.

Les résultats de ces mesures seront communiqués dès réception à l'Inspection des Installations Classées.

### **• Odeurs :**

Des plaintes/signalements ponctuels, provenant de trois riverains, ont été recensés, notamment sur la deuxième quinzaine du mois de Juillet. Suite à l'arrêt technique (première quinzaine d'Août), et au redémarrage intervenu le 18 Août, aucun nouvelle plainte n'a été recensée.

Lors de la réunion du 21 juin 2019 avec les prestataires experts (Rubix, Olentica), il a été décidé :

- l'acquisition d'une station météo (actuellement opérationnelle (cf photo n°1)),
- la réalisation de tests permettant l'élaboration d'un modèle qui corrèle la composition chimique du gaz en sortie (soit sur des molécules spécifiques, soit sur des familles de molécules), analysée en temps réel par le capteur Rubix, à une valeur calculée en unités d'odeurs dans le conduit de la cheminée (à la source).

Cela permettra, à terme, de déterminer un seuil en temps réel de pré-alerte puis d'alerte pour un pilotage fin de l'unité d'évapo-concentration.

- la réalisation d'une nouvelle étude de modélisation des rejets atmosphériques en intégrant une rehausse de la cheminée (rapport prévu courant semaine 37).

A cet effet, une nouvelle campagne de mesures d'odeurs est programmée le 1<sup>er</sup> Octobre.

Aucune perception particulière d'odeur n'a été constatée pendant la durée de l'inspection, que ce soit au niveau de l'évapo-concentrateur, du reste du site, comme dans les rues alentour.

### Conclusions et perspectives :

Le système de traitement des odeurs fonctionne correctement (abattement supérieur à 99 % de la concentration d'odeur) et une commande a été passée par l'exploitant pour la réalisation de campagnes de mesures des caractéristiques olfactives des rejets, en unités d'odeurs, de manière trimestrielle sur l'année 2019. La prochaine campagne est programmée début Octobre.

Des épisodes d'odeurs ont été ponctuellement signalés à l'exploitant depuis la dernière inspection ; ceux-ci font l'objet de la traçabilité prévue.

De nouvelles améliorations ont été apportées :

- protection du boîtier d'acquisition Rubix (cf. photo n°2),
- acquisition et mise en place d'une station météo,

ou sont prévues :

- travail sur les niveaux de pilotage fin du système de traitement des odeurs pertinents : élaboration d'un modèle qui corrèle la composition chimique du gaz en sortie (soit sur des molécules spécifiques, soit sur des familles de molécules), analysée en temps réel par le capteur Rubix, à une valeur calculée en unités d'odeurs dans le conduit de la cheminée (à la source),
- rehausse de la cheminée.

### Suites données à l'inspection

Écarts relevés  Oui  Non

Proposition de mise en demeure  Oui  Non

Proposition d'arrêté complémentaire  Oui  Non

#### Commentaires :

Compte tenu des constatations telles que mentionnées ci-dessus, une lettre de suite est adressée à l'exploitant.

### Pièces jointes

Planche photographique.

Rédigé le 06/09/2019 par

P. Vinches

L'inspecteur de l'Environnement  
(spécialité Installations Classées)

Vérifié le 09/09/2019 par

J-C. Boudet

L'inspecteur de l'Environnement  
(spécialité Installations Classées)

Approuvé le 09/09/2019 par

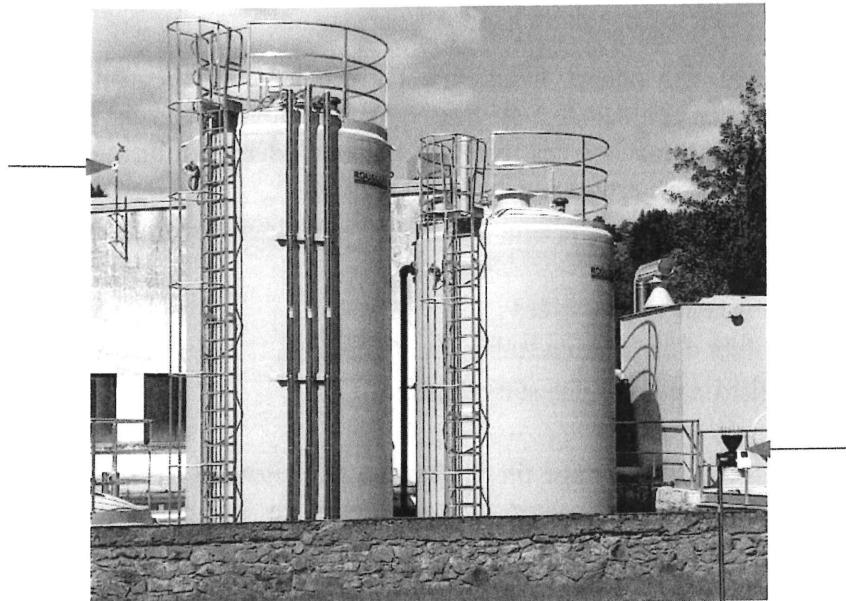
P. Vinches

Pour la Directrice,  
le Chef de l'UiD  
délégué

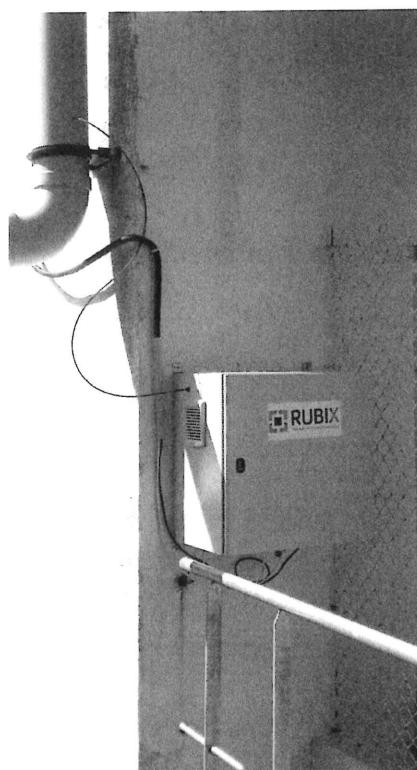
## **Annexe 1 – Planche Photographique**

*Site Lallemand – Saint-Simon*

*Inspection du 05/09/2019*



**Photo 1 – Station météorologique**



**Photo 2 – Nouveau boîtier d'acquisition Rubix**